

PRESTATIONS – TERMINOLOGIE

| | <u>Assistance médicale</u> | <u>Réadaptation</u> | <u>Invalidité à court terme</u> | <u>Invalidité à long terme</u> | <u>Prestations de survivant</u> |
|---------|--|---|--|---|--|
| AB | Aide médicale | Réadaptation | Invalidité totale temporaire | Pension à vie, indemnisation d'invalidité permanente | Prestations pour personnes à charge – pension à terme |
| CB | Soins de santé (anciennement aide médicale) (article 21) | Réadaptation, réadaptation professionnelle (art. 16), et retour au travail. | Invalidité totale temporaire, partielle temporaire. (art 29/art. 30) | Invalidité totale permanente, partielle permanente ou défigurement. (art. 22/art. 23) | Prestations de survivant (anciennement prestations pour le conjoint et les enfants) (art. 19/art. 17) |
| MB | Aide médicale | Services de réadaptation | Perte de la capacité de gain en fonction du cas (indemnisation) | Perte de la capacité de gain en fonction du cas (réadaptation), indemnités additionnelles particulières, invalidité permanente, allocations de déficience. | Prestations de survivant |
| NB | Aide médicale | Réadaptation, réadaptation professionnelle, retour au travail rapide et sécuritaire | Invalidité à court terme (perte du salaire régulier). | Invalidité à long terme | Prestations de survivant, prestations de personne à charge, prestations de conjoint survivant |
| TNL | Aide médicale | Retour prompt et sécuritaire au travail Réintégration du marché du travail | Perte de gains temporaire | Perte de gains prolongée, diminution physique permanente, invalidité partielle permanente | Conjoint à charge et tuteur d'enfants à charge. Paiement forfaitaire et indemnisation. Enfants à charge. |
| TNO /NU | Aide médicale | Réadaptation professionnelle | Invalidité totale temporaire, partielle temporaire. | Invalidité partielle permanente. Pension à vie. | Conjoint survivant, Tuteurs d'enfants à charge, enfants à charge |
| NÉ | Aide médicale | Réadaptation professionnelle | Indemnités de remplacement du revenu temporaire | Prestations pour diminution physique et indemnités de remplacement du revenu, prolongées | Prestation de décès Indemnité de personne à charge Prestation au survivant |
| ON | Soins de santé | Retour au travail Réintégration au travail | Prestations pour perte de gains Invalidité totale temporaire, partielle temporaire (avant 1998) | Prestations pour perte de gains (1998 et après); prestations pour perte non économique (1990 et après); prestations pour perte économique future (1990 à 1997); prestations pour invalidité permanente (avant 1990) | Indemnités versées aux survivants |
| IPE | Aide médicale et hôpital | Réadaptation professionnelle (RP). | Perte de salaire temporaire | Allocation forfaitaire pour diminution physique, perte de salaire prolongée | Prestations de conjoint, enfants à charge |
| QC | Assistance médicale | Réadaptation | Indemnités de remplacement du revenu | Indemnités de remplacement du revenu | Indemnités de décès |
| SK | Aide médicale | Réadaptation professionnelle | Invalidité totale temporaire, partielle temporaire. Absence de courte durée. | Diminution physique fonctionnelle permanente | Prestations pour le conjoint, prestations pour enfants à charge. |
| YT | Soins de santé | Réadaptation, Réadaptation professionnelle et retour au travail. | Prestations pour perte de gains | Prestations pour perte de gains. Allocation pour diminution physique. | Prestations de conjoint. Équivalent des prestations de conjoint. Prestations pour enfants à charge. |

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).